



LES JARDINS PARTAGES

Si les jardins partagés trouvent aujourd’hui place essentiellement dans les zones urbanisées permettant aux habitants non-proprétaires de parcelles de potager de cultiver des légumes (et fruits) et de les consommer, leurs avantages sont tels que des jardins partagés pourraient être installés dans l’ensemble des communes, voire au sein des écoles. En effet, si les jardins partagés permettent de consommer des produits locaux, de saison et sains (démonstratifs, les engrais et produits chimiques y sont exclus), ils permettent également de créer du lien social entre voisins, de favoriser les relations intergénérationnelles, de faciliter les retours d’expériences et autres ‘conseils de grand-mère’, de s’échanger outils et graines, ou sont encore autant d’espaces de concertation indispensables à une cohésion sociale entre habitants.

Bref : les jardins partagés, une idée...à partager !

Mise en place d'un jardin partagé au pied d'immeubles

